Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner
 - Code du produit: 201255, 201256
 - · Emploi de la substance / de la préparation nettoyeur de système de carburant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Terraclean, division of, CPS Products Canada Ltd.

1324 Blundell Road

Mississauga, ON L4Y 1M5

Canada

Tel: (905) 615-8620

- · Contact par courriel: customerservice@terraclean.net
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eve Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-ethylhexyl nitrate distillats légers (pétrole), hydrotraités solvant naphta aromatique léger (pétrole)

(suite page 2)

Page: 2/12

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 1)

2-butoxyéthanol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provogue une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

· Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les fumées/aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

Pour usage professionnel seulement

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange: consistant en substances dangereuses énumérées ci-dessous.

	· Composants dangereux/non dangereux:			
	CAS: 64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	25-50%	
	EINECS: 265-149-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304		
	CAS: 27247-96-7	2-ethylhexyl nitrate	10-<25%	
	EINECS: 248-363-6	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332		
_		·	(suite nage 3)	

(suite page 3)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

	(sui	te de la page 2)
CAS: 111-76-2	2-butoxyéthanol	10-<25%
EINECS: 203-905-0	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2,5-<10%
EINECS: 265-199-0	Flam. Liq. 3, H226; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 1330-20-7	xylène	0,1-≤2,5%
EINECS: 215-535-7	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	0,1-≤2,5%
EINECS: 202-436-9	Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 178535-25-6	Benzene, ethylenated, residues, distn. lights	0,1-≤2,5%
Numéro CE: 700-371-5	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	0,1-≤2,5%
EINECS: 202-849-4	Flam. Liq. 2, H225; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 102-25-0	1,3,5-triéthylbenzène	0,1-≤2,5%
EINECS: 203-017-3	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1
CAS: 64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	2,5-<10%
EINECS: 265-198-5	Asp. Tox. 1, H304	1

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

· Après contact avec les yeux:

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

· Après ingestion:

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux.

(suite page 4)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 3)

Peut causer une irritation de la peau . Les symptômes peuvent inclure rougeur, assèchement , déshuilement et gerçure de la peau . L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau en provoquant des risques pour la santé.

Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une
 surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 un traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
 - · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
 - · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- \cdot 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité:

Porter un équipement complet de protection pour le feu incluant un appareil respiratoire isolant à pression positive avec protecteur du visage complet, veste, pantalons, gants et bottes. Ne pas utiliser un jet d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.

Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 5)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 4)

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter le contact avec les vêtements.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:
- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

111-76-2 2-butoxyéthanol (10-<20%)

VME Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm Risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène (1-≤2,5%)

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène (1-<2,5%)

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques Indications générales Aspect: Forme: Couleur: Odeur: Sucrée Seuil olfactif: Valeur du pH: Non déterminé. Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair Point d'éclair Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C	essentielles
 Forme: Couleur: Sucrée Sucrée Seuil olfactif: Non déterminé. Valeur du pH: Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition: Non déterminé. Non déterminé. Point d'éclair Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C 	
Couleur: Odeur: Sucrée Sucrée Non déterminé. Valeur du pH: Non déterminé. Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. Von déterminé. Non déterminé. Von déterminé. Von déterminé. Von déterminé.	
 Seuil olfactif: Non déterminé. valeur du pH: Non déterminé. Changement d'état Point de fusion: Non déterminé. Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair 43 °C Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C 	
 valeur du pH: Non déterminé. Changement d'état Point de fusion: Non déterminé. Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair 43 °C Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C 	
 Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition: Point d'éclair Inflammabilité (solide, gazeux): Température d'inflammation: Non applicable. 210 °C	
Point de fusion: Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair Inflammabilité (solide, gazeux): Température d'inflammation: Non applicable.	
 Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair 43 °C Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C 	
 Point d'éclair Inflammabilité (solide, gazeux): Température d'inflammation: 210 °C	
 Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable. Température d'inflammation: 210 °C 	
· Température d'inflammation: 210 °C	
· Température de décomposition: Non déterminé.	
· Auto-inflammation: Le produit ne s'enfl	amme pas spontanément.
	as explosif; toutefois, des mélanges r peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure: 0,5 Vol %	
· Supérieure: 10,6 Vol %	
· Pression de vapeur à 20 °C: 2 hPa	
· Densité: Non déterminée.	
· Densité relative à 20 °C 0,8	
· Densité de vapeur. Non déterminé.	

(suite page 7)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 6)

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes, étincelles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

	Nocil en cas a ingestion, de contact cutane ou a innaiation.			
	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
Ī	ATE (Acute Toxicity Estimates)			
Ī	Oral	LD50	3125 mg/kg	
	Dermique	LD50	4280 mg/kg	
l	Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	30,5 mg/L	
ſ	27247-96-7 2-ethylhexyl nitrate			
Ī	Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)	
١	Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE)	
١	Inhalatoire	I C50/4 h (vanor)	11 mg/l (ATE)	

Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE)		
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	11 mg/L (ATE)		
111-76-2 2	111-76-2 2-butoxyéthanol			
Oral	LD50	1414 mg/kg (gpg)		
Dermique	LD50	2000 mg/kg (gpg)		
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	11,5 mg/L (gpg)		
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)				
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)		

(suite page 8)

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

		(suite de la page 7)	
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	>10,2 mg/L (rat)	
1330-20-7 xylène			
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	6700 mg/L (rat)	
95-63-6 1,2	95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	18 mg/L (rat)	
178535-25-6 Benzene, ethylenated, residues, distn. lights			
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
100-41-4 é	100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	17800 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	17,8 mg/L (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
 - · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Inhalation: Ne pas inhaler, peut irriter les voies respiratoires.
- · Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - · Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

- · Cancérogénicité
- Peut provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Effets écotoxiques:
 - · Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 9)

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 8)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Voorkom lozing in het milieu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE	14 In	formations re	latives au	transport
MODINIQUE		ioiiiiauoiis io	iatives au	uansport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (distillats légers (pétrole), hydrotraités, solvant naphta aromatique léger (pétrole), XYLÈNES, 2-butoxyéthanol) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates (petroleum), hydrotreated light, Solvent naphtha (petroleum), light arom., XYLENES, 2-butoxyethanol)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · ADR



- · Classe
- · Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.

3

(suite page 10)

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 9)

· IMDG, IATA



- · Class 3 Liquides inflammables.
- · Label
- · 14.4 Groupe d'emballage
 - · ADR, IMDG, IATA
- · 14.5 Dangers pour l'environnement:
 - · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

- · Indice Kemler: 30
 · No EMS: F-E,S-E
 · Stowage Category A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC Non applicable.

- · Indications complémentaires de transport:
 - · ADR
 - Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 5L
 Code: E1

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 1000 ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnelsD/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner

packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer

packaging: 1000 ml

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE),

XYLÈNES, 2-BUTOXYÉTHANOL), 3, III

Page: 11/12

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient pas de substance candidate REACH

- · Directive 2012/18/UE
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 29
- · Prescriptions nationales:
 - · Indications sur les restrictions de travail:
 - Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Date d'émission: 08/JUL/2015
 - · Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 - H350 Peut provoquer le cancer.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- · Contact: Engineering Department
 - · Changements de Révision:
 - v 1.0 original release (08/JUL//2015)
 - v 2.0 revised (29/SEP/2016)
 - · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

(suite page 12)

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 29.09.2016 Numéro de version 2 Révision: 09.07.2015

Nom du produit: TerraDiesel Fuel Injector Cleaner

(suite de la page 11)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3